

Digne-les-Bains, le 07 mars 2025

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'éducation nationale des Alpes-de-
Haute-Provence

PGRHM

Référence :

INEAT-EXEAT- RS 2025

Affaire suivie par :

Sandra RICHELME

Tél : 04 92 36 68 66

Mél : ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr

Avenue du Plantas

04004 Digne les Bains

A

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles
du 1^{er} degré

**Objet : mutations des instituteurs et des professeurs des écoles par exeat et ineat directs non compensés,
rentrée scolaire 2025-2026**

Réf : - bulletin officiel spécial n° 5 du 31/10/2024, note de service ministérielle du 22/10/2024 relative à la
mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré – rentrée scolaire 2025

Conformément aux directives ministérielles la transmission des dossiers de demande d'EXEAT du département des
Alpes-de-Haute-Provence doivent me parvenir **entre le lundi 17 mars 2025 et le vendredi 4 avril 2025**.

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande de sortie du département des Alpes-de-Haute-Provence.

1) EXEAT

Les personnels qui désirent **quitter** les Alpes-de-Haute-Provence doivent transmettre au pôle gestion des ressources
humaines et des moyens (ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr) le formulaire en annexe 1 accompagné des pièces
justificatives (cf annexe 2).

Le dossier ne doit **en aucun cas être adressé directement au département demandé**.

Le service le complétera avec les éléments relevant de sa compétence (fiche de synthèse...) et se chargera de la
transmission.

2) INEAT

Les personnels qui souhaitent **intégrer** le département des Alpes-de-Haute-Provence doivent déposer leur dossier
exclusivement auprès des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
de leur département actuel, qui le transmettra à mes services. Le formulaire pourra leur être adressé sur demande,
par courriel. **Aucune demande directe ne sera instruite**.

La date limite de réception des demandes des EXEAT est fixée au :

Vendredi 4 avril 2025

Pour le directeur académique,
Des services de l'éducation nationale et par délégation
Le secrétaire général

Olivier ADROGUER

